



# RESTAURATION COLLECTIVE

## Je demande mon indemnisation



### Orange n'applique plus l'accord télétravail

Depuis le 16 mars, en utilisant la crise sanitaire, la direction d'Orange a pris la décision de ne plus appliquer l'accord télétravail et a ainsi supprimé sa participation aux frais de restauration de son personnel (télétravailleur régulier et occasionnel).

### La CGT obtient une indemnisation

La CGT avec l'appui des autres OS présentes à la Commission Technique Nationale Restauration (CTNR) a réussi à obtenir le versement d'une indemnité de 5€55 par jour travaillé à domicile pour aider les salariés à se restaurer.

Cette aide, financée grâce au budget restauration des CSEE jusqu'au 11 mai a mis en difficulté l'équilibre financier des CSEE, car ils ont dû faire face sans l'aide de la direction d'Orange à un surcoût lié aux mesures sanitaires dans les restaurants d'entreprise.

### La CGT et la CTNR demandent à Orange de financer le surcoût lié aux mesures COVID

La CGT et la CTNR ont sollicité à plusieurs reprises l'entreprise Orange afin qu'elle contribue financièrement à la poursuite de cette mesure de soutien à la restauration collective mais la direction d'Orange ne daigne pas répondre favorablement.

### Les salariés doivent se mobiliser avec la CGT pour exiger l'aide de l'entreprise Orange

Par cette pétition, nous devons exiger ensemble à Orange le versement de ce surcoût sous la forme d'un budget exceptionnel de soutien à la restauration collective tant que la situation sanitaire ne permettra pas un retour à une situation normale. Ce surcoût ne doit pas être mis sur le dos des salariés et c'est à l'entreprise de financer la restauration après avoir imposée longuement le travail à domicile.

Par ailleurs, la restauration collective subit actuellement de grosses difficultés et des milliers d'emplois sont menacés. Orange se doit de soutenir ce secteur qui contribue au bien être de ses salariés chaque jour en proposant une offre de restauration équilibrée, variée et à un coût raisonnable.

**Je réclame donc à la direction d'Orange de soutenir la restauration collective et d'aider financièrement les CSEE à verser une aide aux télétravailleurs occasionnels lorsqu'ils ne peuvent pas bénéficier de la restauration collective depuis le 11 mai.**

**Je signe**